

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents** : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Marc DUBIEF  
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE  
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

**Membre absent**: 1

M. Hervé THIBAUD

**Délibération n°20241212DEL53**

**CULTURE**

**Approbation de la Déclaration de coopération culturelle métropolitaine-quartiers 2030**

**RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE**

Mesdames, Messieurs,

La Ville s'inscrit dans le dispositif contractuel de la politique de la ville en partenariat avec la Métropole de Lyon et l'État, au travers de la Préfecture du Rhône et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui inclut la culture comme vecteur du développement des territoires.

En 2015 la Métropole de Lyon et 16 communes, dont la Ville de Bron, ont engagé une démarche de coopération inédite qui mobilise le droit commun de la culture et la politique de la ville pour inscrire la culture dans le développement des territoires en politique de la ville. L'objectif étant de mettre en œuvre une dynamique d'actions artistique et culturelle innovante qui inclut les habitants éloignés des institutions culturelles et de l'offre artistique et culturelle en général.

Pour la convention 2017-2022, 20 communes et le Grand Parc de Miribel Jonage ont rejoint la dynamique. La Métropole a engagé les grands équipements et événements métropolitains (Musée des Confluences, Lugdunum, Archives départementales et métropolitaines, Nuits de Fourvière, Institut Lumière et les Biennales de Lyon, dans une coopération plus transversale et décentralisée élargie aux acteurs sociaux des territoires.

La nouvelle Déclaration 2024-2030 réaffirme le rôle essentiel de la culture comme vecteur de liens, d'émancipation, et de sensibilisation aux grands enjeux sociétaux visant un objectif de cohésion sociale. Elle promeut le renforcement de la coopération entre institutions, acteurs et habitants selon les finalités issues du volet culture du Contrat de Ville Métropolitain (CVM) qui cherche à permettre un meilleur accès à la culture et des droits culturels pour tous.

Les parties s'engagent à identifier une ingénierie de référents technique et politique, Culture et Politique de la Ville ; à poursuivre l'animation territoriale par les duos de référents techniques ; à développer le maillage et l'articulation avec d'autres dispositifs (Cité éducative...) ; à faciliter le développement de la coopération localement.

La gouvernance se décline avec un pilotage tel que prévu dans le CVM 2024-2030 et la coordination du réseau est assurée par le Groupe Technique composé des duos de référents Culture et Politique de la Ville, animé par la Métropole en collaboration avec l'État.

La Déclaration métropolitaine de coopération culturelle 2024-2030 concerne 18 villes et le Grand Parc de Miribel-Jonage. Elle constitue l'outil de déploiement et d'animation du volet culture du Contrat de Ville Métropolitain, en complément de la signature du Contrat de Ville Métropolitain et de l'approbation de la Convention Locale d'Application (CLA) au Conseil Municipal du 19 juin 2024.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de Déclaration de coopération culturelle entre la Ville de Bron et la Métropole de Lyon, ci-annexée ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Déclaration de coopération culturelle entre la Ville de Bron et la Métropole de Lyon.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL53-DE



**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**